MAIRIE
DE
POUILLON
40350 - Landes

POUILLON, le 22 mai 2015

Madame Roseline GABRIELLI
Présidente de l'Amicale Laïque
46 impasse du Trouy
40350 POUILLON

Madame la Présidente de l'Amicale Laïque,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 mai 2015 où vous signifiez votre volonté de mettre fin à la convention relative à l'utilisation de votre salle, située sur la parcelle 203 au 284 bd des Sports, au profit des enfants de la maternelle. La municipalité en est désolée et regrette cette décision.

Dans l'intérêt des enfants et, globalement, du village, une démarche amiable semble judicieuse pour trouver une solution appropriée à ce problème.

Au-delà des polémiques, vous conviendrez, je pense, que l'existence d'une enclave associative en plein milieu d'un espace scolaire n'est pas souhaitable à l'avenir. Cela n'existe nulle part ailleurs et cette salle qui se trouve en plein centre du terrain dédié à l'école maternelle, par sa spécificité associative et administrative, bloque toute construction nouvelle et toute restructuration cohérente de l'ensemble de cette école. Or la municipalité doit pouvoir répondre aux besoins en infrastructures nouvelles, pour le temps scolaire et périscolaire, et mener à bien ses projets dans ce domaine.

La municipalité souhaite en conséquence que cette salle intègre légalement l'espace communal. Aussi nous vous proposons un accord amiable qui se traduirait par la signature d'un protocole entre la commune et l'Amicale Laïque qui aurait pour objet de mettre un terme à votre bail à construction enregistré le 10 février 1977. En contrepartie, ce protocole prévoirait également un échange de locaux et une indemnisation liée aux frais de déménagement.

Conscient que l'offre de la municipalité se doit d'être à la hauteur de la capacité et des fonctionnalités offertes par votre salle actuelle, il vous est proposé en échange les locaux disponibles cet été, constitués par les salles communales occupées auparavant par la paroisse, à savoir la « chapelle » 32 m2, le secrétariat 23,6 m2, les toilettes 3,88 m2, et le secours catholique 10 m2, pour un total de 69,48 m2. Ces salles sont particulièrement bien situées au cœur du bourg, à côté de la mairie et du parking de la place centrale.

96, place de la Mairie - BP 18 - 40350 POUILLON
Tél. 05 58 98 21 62 - Fax 05 58 98 34 67 - Messagerie électronique : mairie@pouillon40.fr - Site : www.pouillon40.fr

L'occupation de ces salles par l'Amicale Laïque ferait l'objet d'une convention de mise à disposition des locaux à titre gratuit, renouvelable tous les deux ans par tacite reconduction.

La faisabilité de cet échange est réelle parce que les espaces « chapelle, secrétariat et toilettes » seront libérés suite au déménagement du presbytère prévu cet été, et que le local dédié au secours catholique peut également être déménagé dans la partie cuisine de ce même ex presbytère.

L'indemnisation de déménagement pourrait se monter à 1000 euros.

Nous vous proposons un entretien en mairie pour discuter de cette solution le mercredi 3 juin à 19h00 ou, à défaut, le jeudi 4 ou le vendredi 5 juin au même horaire. A l'issue de cette réunion décisionnelle, nous vous demanderons en tout état de cause de vouloir bien nous faire connaître votre décision relative à notre proposition pour le vendredi 12 juin au plus tard.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mon plus profond respect.

Le Maire, Patrick Vilhem

MAIRIE DE POUILLON 40550 Landes

Copies à :

- DGS
- Service Urbanisme
- 1er adjoint
- Mme Corinne Tastet, responsable commission Affaires scolaires